



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	71

DELIBERATION N° DE_2026_021

*Scolaire périscolaire - Enfance jeunesse
- Actualisation des tarifs périscolaires
et extrascolaires 2026*

Date de la convocation

05 Février 2026

Date d'affichage

05 Février 2026

VOTES

EXPRIMES : 66

POUR : 65

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 2

NPPV : 3

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE_2026_021-DE

A G E D I

**Deliberation du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 12 février 2026

Le douze février deux mille vingt-six à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda à Ailly le Haut Clocher, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Madame Danièle HOUDANT (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT),

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE_2026_021-DE

A G E D I

Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOU
Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Patrick ~~SOUBRY (VRON)~~, Monsieur Dominique ~~LECLERC~~
(VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHOUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS) représenté par Monsieur Gérard GALLET (MILLEN COURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) représenté par Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL) représenté par Monsieur Bruno BALES DENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR) représentée par Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE) représenté par Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER) représentée par Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Madame Annie TRAU LLE (COULONVILLERS) suppléée par Madame Danièle HOUDANT (COULONVILLERS), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe SEL LIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL) suppléé par Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHOUX)

Excusé(s) : Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION)

Objet de la Délibération : Scolaire périscolaire - Enfance jeunesse - Actualisation des tarifs périscolaires et extrascolaires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ,
Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves ;
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016 créant la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2025_056 du 24 juin 2025 et l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 juillet 2017 fixant les tarifs de la restauration scolaire ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 janvier 2018 fixant le tarif de la restauration au sein des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2022 fixant les tarifs de la restauration scolaire et au sein des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ;
Les prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service.
Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs applicables à la restauration scolaire et des ACM en raison de l'inflation générale ;
Considérant que l'inflation est mesurée le plus souvent par l'indice des prix à la consommation hors tabac (données INSEE) ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions et 3 ne prennent pas part au vote, décide :

- Ø **D'augmenter les tarifs actuels de la restauration scolaire et des ACM sur la base de l'indice de prix à la consommation de l'année N-2 soit 1.8% en 2024 pour cette année 2026 conformément aux tableaux ci-joints**
- Ø **D'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1er avril 2026 ;**
- Ø **De réévaluer les tarifs de la restauration scolaire et des ACM chaque année sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac (donnée INSEE) de l'année N-2**
- Ø **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à en faire application.**

Grille tarifaire pour la restauration scolaire sur le territoire Ponthieu-Marquenterre :

<u>Tarifs</u>	Tarifs actuels	Tarifs applicables au 1er avril 2026
Tarif enfants	3,80€	4.00€
Tarif adultes	6,00 €	6,20€
Tarif agents*	3.80€	4€
Tarif stagiaires	Gratuité	Gratuité
Tarif « accueil sans repas »	1,50€	1,60€
Tarif repas non réservé	5,00€	5,10€

**Le tarif « agents » ne concerne pas les agents en poste qui bénéficient pour leur part d'un avantage en nature indiqué sur leur fiche de paie.*

Tarifs	Tarifs actuels	Tarifs applicables au 1er avril 2026
Tarif enfants	3,80€	4.00€
Tarif adultes	6,00 €	6,20€
Tarif agents*	3.80€	4€
Tarif animateurs et stagiaires animateurs **	Gratuité	Gratuité
Tarif « accueil sans repas »	1,50€	1,60€
Tarif repas non réservé	5,00€	5,10€

Grille tarifaire pour la restauration ACM sur le territoire Ponthieu-Marquenterre :

**Le tarif « agents » ne concerne pas les agents en poste qui bénéficient pour leur part d'un avantage en nature indiqué sur leur fiche de paie.*

***les animateurs et les stagiaires, par leur fonction, sont amenés par nécessité de service à prendre leur repas avec les enfants dont ils ont la charge éducative. En contrepartie de cette nécessité de service, la collectivité accorde la gratuité des repas.*

Une communication adéquate est requise pour informer les usagers de cette actualisation des tarifs.

Résultats des votes

Pour : 65

Farcy Pascal représenté par Gallet Gérard

Berthe Antoine

Balesdent Bruno

Patte Claude

Bourgeois Thibault

Dufour Grégory

Bordet Xavier représenté par Monflier Bernard

Gamard Marcel

Mouton Eric

Cat René

Doyer Mathieu

Crépin Maurice représenté par Balesdent Bruno

Traullé Annie suppléée par Houdant Danièle

Level Hervé

Bouchez Franck

Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck

Gérard Olivier

Beron Maïté représentée par Dulary Murielle

Date de transmission de l'acte: 16/02/2026

Date de reception de l'AR: 16/02/2026

080-200070936-DE_2026_021-DE

A G E D I

Delannoy Dominique
Alexandre Isabelle
Wallet Daniel représenté par Conty José
Martin Jean Luc
Baillet Alain représenté par Kraemer Eric
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean Claude
Leprince Etienne
Noël Frédéric
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Delorme Véronique
Delorme Véronique
Devismes Karine
Delcourt Pierre représenté par Noel Frédéric
Bourlo Pascal
Parment Philippe
Dulary Murielle
Pierrin Philippe
Gallet Gérard
Hertault Claude
Conty José
Forestier Maurice
Delcourt Amandine
Boucart Jean Charles
Monflier Bernard
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain suppléé par Raymond Yvon
Roucoux Annie
Ducastel Mejri Sophie
Louvet Gérard représenté par Roucoux Annie
Volant Marc
Bost Patrick
Thueux Jacky
Porquet Joël
Nester Paul
Wattebled Rachel représenté par Nester Paul
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne représentée par Monin Yves
Monin Yves
Farcy Joël
Poupart Patricia représentée par Forestier Maurice
Soubry Patrick
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 1
Farcy Eric

Abstentions : 2
Briet Damien
Crepy Yves

Ne prend/prennent pas part au vote : 3
Pruvot Jean Paul
Fourdinier Marie Claire
Bourgois Frédéric

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT

